

PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail- Démocratie- Paix

DECRET N° 82/ 214 DU 27 FEVRIER 1982
portant nomination de Monsieur BLENGA
Michel, en qualité de Directeur Général
Adjoint de PLACONGO.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ARMEE, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution du 8 Juillet 1978;
Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution;
Vu le décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 fixant les attribu-
tions des Membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret
n° 80/644 susvisé;
Le Conseil des Ministres entendu;

D E C R E T :

Article 1er..- Monsieur BLENGA Michel, agent de LINA-CONGO, est nommé
Directeur Général Adjoint de PLACONGO.

Article 2..- La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par
PLACONGO.

Article 3..- Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires
au présent décret.

.../...



Article 4.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 27 FEVRIER 1982

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef
de l'Etat, Président du Conseil
des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMI.-

Colonel Denis NGOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Eaux et Forêts,

Henri BOU BO.-

Henri